



CONSEIL
LOCAL
DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DECEMBRE 2009
AVIS SUR
LE "POUMON VERT" DE LA BARATTE

"Il faut cultiver notre jardin."
"Il faut cultiver notre jardin."

VOLTAIRE

LA BARATTE, UN PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE EXEMPLAIRE

Fin août 2008, le CL2D a été sollicité par Monsieur le Maire, pour émettre deux avis : l'un sur l'aménagement de la Grande Pâturage, l'autre sur « le Poumon vert de la Baratte ».

Le premier avis a été rendu en décembre 2008, après à peine trois mois « d'expertise ».

Contrairement à ce dernier, cette nouvelle expertise a pu être effectuée en amont des décisions d'aménagement du quartier : **cela a facilité les réflexions et nous a permis d'envisager une démarche plus globale et un certain nombre de préconisations de manière théorique, utopique.**

Le choix du CL2D est de **proposer une démarche d'élaboration d'un projet de développement durable pour ce quartier.** Des pistes de propositions, des préconisations, des travaux d'expertises, de synthèses étayeront cette démarche : ils pourront servir de support à l'élaboration de nombreuses actions concrètes.

Au préalable de la démarche globale, quelques axes forts se sont dégagés :

- Nous retiendrons tout d'abord que ce projet devra bien évidemment **englober les trois piliers du Développement Durable : environnement, social, économique.**

- Le second axe essentiel que nous préconiserons sera **l'arrêt de l'urbanisation** de ce quartier. Un moratoire est indispensable pour que le projet d'ensemble puisse voir le jour mais surtout qu'il ait des chances d'aboutir.

On trouve notamment dans le Grenelle de l'Environnement (**loi du 3 août 09 article de 7 à 9**) plusieurs objectifs précis comme :

- ✓ Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles et l'étalement urbain,
- ✓ Préparer un plan pour restaurer la nature en ville, dans l'optique d'une préservation de la biodiversité et de l'adaptation urbaine au changement climatique,

Il est donc important de se donner du temps et de ne pas s'engager dans des projets urbains qui ne respecteraient pas le cadre du Grenelle (stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique par la **mise en place, d'ici 2012, d'une trame verte et bleue** reliant les grands ensembles du territoire, de renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité (actualisée en 2009), de créer de nouvelles aires protégées...) et ce, sans parler de Natura 2000 ou du projet de PNR, Parc Naturel Régional ni de l'engagement de l'ADN dans le Plan Climat Territorial ...

- Notre troisième axe sera de **re-donner à ce quartier sa vocation première, celle d'un espace nourricier.** La Baratte est d'abord une terre maraîchère : il faut lui redonner ses lettres de noblesse. Il est important de développer l'activité maraîchère avec une structuration de l'offre et en organisant les circuits de distribution.
- Notre quatrième axe sera celui de **l'intégration de ce quartier dans la ville.** Un lien doit être fait entre Baratte et Courlis, entre Baratte et le reste de la ville avec une

politique des transports en commun forte ou en innovant avec un pôle multi-partage (vélos et automobiles).

- Enfin, notre dernier axe mais finalement le plus important sera celui de la **gouvernance**.

C'est donc bien par celui-là qu'il faudra commencer pour lancer tout projet sur la Baratte. Nous n'en avons pas défini la forme exacte mais cette gouvernance, outil démocratique, garant de la réalisation mais surtout de l'évolution positive du projet, passera par des **instances de délibérations, de décisions en lien direct avec les citoyens et acteurs de terrain**.

La ville de Nevers a l'opportunité de réaliser un projet d'envergure, alliant respect de l'environnement, développement économique, amélioration sociale et participation citoyenne.

C'est une responsabilité importante et c'est aussi une chance pour les Neversois : elle ne doit pas passer à côté.

2010 est l'année internationale de la Biodiversité dont l'objectif premier est la sensibilisation et l'éducation du grand public : c'est l'occasion de lancer ce projet !

Bonne lecture !



© HLB

HISTORIQUE ET DIAGNOSTIC

Situation du quartier

Située à l'est de Nevers et point d'entrée dans la ville, à cheval sur les communes de Nevers et de Saint Eloi, en bordure le Loire, la Baratte possède des limites clairement marquées. La Loire au sud avec la levée de Saint Eloi, le canal de dérivation de la Nièvre à l'ouest, l'autoroute A77 à l'est, le ruisseau du Guipasse au nord.

Le faubourg de la Baratte (autrefois faubourg de Mouësse) qui le traverse reste le principal point d'entrée vers l'est de la ville de Nevers.

Le périmètre de cette étude se limitera à la commune de Nevers.

Historique

De part son nom, la Baratte possède des liens étroits avec l'agriculture. L'ancrage du val de la Baratte dans l'agriculture remonte au moyen âge. La zone marécageuse fut drainée par des fossés, lorsqu'elle devint moins vulnérable aux crues de la Loire, par la construction de la première levée de Saint Eloi. On y a pratiqué pendant plusieurs siècles la polyculture (légumes, vigne, céréales et petit élevage) pour alimenter les marchés locaux.

Zone de pacage, d'agriculture et de marécages soumises à la mobilité de la Loire, elle connut au 18^{ème} siècle, un véritable essor quand le maraîchage et le jardinage se développèrent dans tous les quartiers est de Nevers. Jusqu'aux années 1970, la Baratte est restée un vaste espace naturel largement dédié au maraîchage. On recensait plus de cent maraîchers au début des années 1950. Avant la construction de la levée (Napoléon III), les crues de la Loire apportaient le limon qui fertilisait un sol sableux. Les terres légères gorgées d'eau à l'automne et à l'hiver ressuyaient grâce aux fossés des ruisseaux. Les saules qui les bordent maintiennent les berges et absorbent une partie de l'eau. Cet ensemble, qui subsiste encore par endroits, témoigne du paysage traditionnel de la Baratte et constitue un ensemble de zones humides (mares, fontaines, fossés) qui ont permis de maintenir une flore et une faune caractéristiques (tritons, salamandres, batraciens, libellules, ...)

Les maraîchers avaient construits leurs maisons en zone inondable, mais en limite des aléas les plus forts. Les productions étaient distribuées sur les marchés de Saint Arigle, Carnot, des Montôts à Nevers, de Fourchambault, d'Imphy, de Varennes-Vauzelles.

Une urbanisation banalisée

Dès les années 1970, dans un contexte de ville enserrée dans ses murs, Nevers, s'est lancée dans une urbanisation, expansionniste, en direction de ses faubourgs. Cela commença par le renforcement de la levée de Saint Eloi qui ferma complètement le quartier à la Loire, sans pour cela éviter les inondations. Puis il sera suivi de grands équipements, stade, centre d'expositions et d'habitats verticaux et pavillonnaires, mordant allègrement sur les terres maraîchères.

Reflet de l'étalement urbain, cette urbanisation est caractéristique du principe de séparation des fonctions urbaines (logement, commerce, travail, loisirs, ...), du zonage et de l'hyper mobilité individuelle : offrir des voies de circulation à la seule automobile afin de relier rapidement les autres quartiers toujours par ce moyen. De conception technocratique, dans une approche centralisée, hors de toute participation des futurs habitants à la réflexion, à la conception, cette urbanisation est certainement la source de nombre de problèmes actuels que connaît ce quartier. Il est issu, à une moindre échelle, d'une copie du concept de "ville nouvelle" imaginé dans les années 1960.

Cet urbanisme fonctionnaliste faillit se poursuivre dans les années 1990, puisque qu'un centre commercial était prévu dans le sud est du quartier, le long de l'autoroute. Il fut stoppé par le plan de prévision des risques d'inondation (PPRI) et la persévérance de la population. Par contre subsistent les remblais sur lesquels devait s'établir ce centre.

Plus récemment, dans les années 2000, un nouveau traumatisme menaçait. Une partie des terres cultivables des anciens jardins, faillit disparaître pour laisser place à une route appelée pénétrante. Celle ci avait pour objet de créer une voie importante toujours dédiée à l'automobile pour relier le centre ville directement à l'autoroute A77. Ce projet est maintenant abandonné par la municipalité de Nevers, tout en restant inscrit dans les documents d'urbanisme permettant la préemption des parcelles, touchées par la "pénétrante", qui se poursuit toujours, mais maintenant dans l'objectif de rassembler suffisamment de surface afin de donner une cohérence à un projet plus écologique.

Le PLU de la ville laisse apparaître une possibilité de lotir les terrains situés en zone d'aléa faible derrière les habitations qui bordent la rue du faubourg de la Baratte.

Une voie pompier avait un moment été envisagée par le préfet pour relier la ville à la future caserne située à Saint Eloi. Il n'y a pour le moment aucune réponse à notre interrogation sur sa réalisation.

Le SCOT de Nevers est en cours d'élaboration, une articulation avec le travail sur le "poumon vert" de la Baratte devrait être trouvée.

Dans les faits le quartier de la Baratte peut se décomposer en trois entités ou sous quartiers :

- Les Courlis avec ses grands ensembles et les équipements (stade, centre d'expositions)

- La zone pavillonnaire et d'entreprises ou services.

- La Baratte traditionnelle des anciens maraîchers comprenant les sablons, les Marolles, les terres cultivables du val de Baratte et plus près de la Loire, une zone de remblais.

Chacun possède ses spécificités, mais paraissent s'ignorer tant les populations qui les habitent sont différentes.

Les Sablons sont très urbanisées et pavillonnaires. Les Marolles le long du Guipasse possèdent des terres intéressantes, plus lourdes que celles du val de Baratte, mais bien plus fraîches, ce qui est intéressant l'été.

Un quartier en lit majeur de la Loire

Malgré une urbanisation qui a essayé de soustraire le quartier à l'influence de la Loire, par la construction de différentes levées qui l'encerclent et l'isolent quasiment, il reste une zone d'expansion de crue. Le plan de prévision des risques d'inondation le classe dans la gamme d'aléas fort, moyen et faible en fonction de l'éloignement de la Loire. L'étude EGRIAN (étude générale sur le risque inondation de l'agglomération de Nevers) qui est en cours, apporte des compléments sur la vulnérabilité, l'inondation viendrait en premier lieu par remontée de nappe et écoulement depuis l'amont de la Nièvre. Une rupture de levée n'est pas à exclure, mais dans des probabilités moindres puisque le risque est de niveau faible pour la levée de Saint Eloi à moyen pour la levée de canal de dérivation. Il faut aussi prendre en compte les eaux de ruissellement et les eaux souterraines qui alimentent les sources (Sous chaque fontaine, une source (nappe d'eau)).

Les liaisons entre La Baratte et les autres quartiers

Ces liaisons sont avant tout automobile, par la route du faubourg de la Baratte, et par le boulevard Jacquinot. Mais il existe aussi une voie cycliste et piétonne intéressante qui suit les levées de Loire entre Nevers et Saint-Eloi et le long du petit canal de dérivation de la Nièvre. Elles permettent d'atteindre rapidement le centre ville depuis la Baratte.

La population

Une connaissance approfondie de la population des différents secteurs de la Baratte nécessite une étude démographique et sociologique. Celle-ci a peut être déjà été réalisée ces dernières années, mais nous n'en avons pas eu connaissance. Ce volet est au cœur de la démarche développement durable sur un quartier. En effet celle-ci donne une part importante à la construction d'une expression des habitants, non pas pour des avis à la marge sur des aménagements, mais dans l'élaboration de stratégies et de plans d'actions en collaboration avec les services municipaux. Environ 3 600 habitants à la Baratte nous dit-on !

Donner vie au quartier

L'opération de renouvellement urbain des quartiers est de Nevers menée ces dernières années essaya de créer une vie de quartier autour de la place des Courlis, notamment par un ensemble d'opérations d'amélioration de l'habitat. Ces opérations concentrées sur la partie habitat vertical, visent à rendre le quartier plus agréable, à le dynamiser pour par exemple :

- Améliorer la qualité de vie
- Sécuriser les immeubles
- Favoriser l'appropriation des espaces verts
- Rendre attractifs les espaces commerciaux aux autres quartiers.

Le bilan d'étape 2004 établit plusieurs constats lucides sur la difficulté d'entrer en

communication avec les habitants et d'établir une concertation. Mais il faut s'interroger sur la conduite générale de ces projets qui font intervenir la population à un stade déjà avancé des travaux sans leur donner les outils et les clés de l'intervention dans le débat public. Dès leur genèse, ces opérations ne portent-elles pas en elles les germes d'un échec tant elles restent issues des concepts de l'urbanisation moderniste évoquée ci dessus ?

L'une des dernières initiatives, en novembre 2009, revient à la ville de Nevers qui dans une convention tripartite entre la ville, le centre socio culturel de la Baratte, la régie de quartier, met en œuvre un dispositif de jardins familiaux appelé "**jardins en partage**", ouverts aux habitants du quartier. Les différents objectifs entrent dans le cadre d'une politique de "démocratie de proximité" : renforcer des liens sociaux, appropriation et enrichissement du cadre de vie, appui aux personnes en difficulté par une participation à un travail productif, nouer des liens généreux avec le vivant, plaisir de créer, de partager.

L'occupation du sol

Nous décrivons ici plus particulièrement le val de Baratte non urbanisé. Il se décompose en trois parties :

- Zone maraîchère (classée en NA1 et ND2 3i du PLU)
- Zone de prairies (classée en ND2 3i du PLU)
- Zone de remblais (classée en ND2 3i du PLU)

La zone maraîchère est partagée entre des parcelles attenantes aux habitations longeant la rue du faubourg de la Baratte et des parcelles impactées par l'ancien projet de route pénétrante. Les premières sont des propriétés privées, les secondes passent progressivement dans le domaine de la ville, puisque celle-ci préempte chaque fois qu'une parcelle est en vente.

Il faut noter que des bonnes terres maraîchères situées à la Chaume (aléa moyen et aléa faible du PPRI), sont classées au PLU en NA1 et donc susceptibles d'être urbanisées.

➤ Situation des parcelles préemptées par la ville à fin 2009 :

- 4 parcelles AT sont en convention avec un particulier (jardin) 4777 m²
- 1 parcelle AS est en convention avec un particulier (jardin) 1000 m² + 1647 m² en espace naturel
- 14 parcelles sont sans convention (jardin) 18 083 m²
- 7 parcelles foin agriculteur sans convention 9 428 m²
- 4 parcelles avec bail agricole maraîchage 9 450 m²
- 5 parcelles sans bail agricole maraîchage 6 968 m²
- 12 parcelles broyées 2 fois /an 29 732 m²

-2 parcelles boisées naturelles sans entretien 5786 m²

-...

Soit un total de : 8,1 ha, cela représente environ la moitié de la zone maraîchère.

Tout ceci englobe le futur " jardin de partage" de la ville de Nevers, décrit plus haut, qui occupera 3 ha, subdivisé en parcelles de 100 m².

➤ Zones prairies et remblais, Les Prés de Conte (propriété de la ville) :

-8 parcelles foin avec convention 78 105 m²

-4 parcelles ancienne pépinière 30137 m²

-4 parcelles broyage + remblai non entretenu (état naturel) 95 934 m²

-1 parcelle non entretenue 2412 m²

-7 parcelles digue + chemin passant devant l'ancienne pépinière 28 703 m²

-2 parcelles boisées naturelles sans entretien 5786 m²

Soit un total de 24,1 ha.

La Baratte un patrimoine à sauvegarder

Le val de Baratte situé en point bas, joue un rôle équilibrant dans la rétention des eaux provenant des ruissellements et des couches sédimenteuses, par la présence d'une nappe phréatique indépendante de celle de la Loire. Cet ancien marécage drainé pour permettre l'agriculture, reste une zone humide avec tous les intérêts que cela comporte pour la faune et la flore. Celle-ci agit comme un tampon lors des inondations. Les fossés sont constamment en eau et le niveau situé à environ 50 cm du sol, varie peu. Des ruisseaux de la Chaume alimentent une pièce d'eau et un lavoir. A la suite de l'urbanisation et de du renforcement de la levée de Saint Eloi, il n'y a plus d'échanges directs entre la zone humide du val de Baratte et la Loire. Les échanges se font par la nappe alluviale.

La compréhension du paysage se fait aussi par la lecture du plan cadastral. Les parcelles de la Chaume sont de même dimension (Boisselées) afin d'obtenir un même rendement de grains au boisseau et orientées parallèlement à la Loire.

Placé sur un substrat sableux, le sol a conservé son caractère humifère de son origine marécageuse. Il a été enrichi au cours du temps par des générations de jardiniers. De structure légère, se réchauffant rapidement au printemps, ce sol reste une des terres les plus fertiles autour de Nevers et des plus adaptées aux cultures légumières. Pour puiser l'eau d'arrosage, les jardiniers avaient creusé des trous de quelques m² appelés fontaines. Les parois étaient confortées par des murets de pierre ou de bois. Le val de Baratte n'est pas sans rappeler des jardins, comme les hortillonnages d'Amiens qui sont en voie d'être classés "site d'intérêt mondial" par l'Unesco.

- **Un patrimoine faunistique et floristique :**

Il faut prendre connaissance de l'expertise faunistique et floristique de la zone humide de la Baratte réalisée en 2007 par Jean Claude Laleure, pour mesurer toute l'importance du val de Baratte dans le maintien de la biodiversité : *"De part sa physionomie, sa structure et sa végétation, cet habitat peut être rapproché, malgré la faiblesse du débit des écoulements, d'un habitat humide d'intérêt communautaire : (ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques)"*.

Son inventaire des amphibiens, des odonates (libellules), oiseaux, fait apparaître plusieurs espèces menacées qui font l'objet d'une protection nationale, européenne et par la convention de Berne. Les plus emblématiques sont l'Agrion de Mercure, le crapaud accoucheur, le crapaud calamite, la grenouille verte, le triton palmé, et sur un espace élargi au pré de conte, l'alouette Lulu, le balbuzard pêcheur, le milan noir.

L'Agrion de Mercure qui figure sur la liste rouge européenne et son habitat, souvent fait de milieux humides insignifiants, doivent faire l'objet d'une protection particulière. Dans le droit français, elle oblige à *"mettre en oeuvre les dispositions conservatoires adaptées et suffisantes"*; *"il importe donc que de tels habitats lorsqu'ils sont connus soient préservés par des mesures efficaces"*. L'étude de M. Laleure recense aussi nombre d'insectes et d'invertébrés à protéger et de plantes dont certaines n'ont pas été repérées ailleurs dans le département. D'ailleurs, les relevés de cette année, soit par Aude Souchet et Florie Denjean ou par Yves Gomy viennent conforter toute la richesse et la biodiversité présentes sur ces espaces, relevés qui devraient se poursuivre sur plusieurs années pour un diagnostic complet.

Une partie des jardiniers ont poursuivi une gestion écologique de leur terrain ce qui a permis de maintenir une biodiversité. Malheureusement, plusieurs pratiques néfastes existent toujours : utilisation d'engrais chimiques et de pesticides lessivés vers les fossés et fontaines provoquant l'apparition d'algues filamenteuses qui ne favorise pas la microfaune, excès de curage de fossés, désherbage chimique, utilisation d'engins inadaptés, comme des pelleteuses, ...

Dans le projet "Poumon vert", les pratiques maraîchères, l'entretien des voies, fossés et cours d'eau dans le val de Baratte devront être sérieusement encadrées pour permettre le développement de la zone humide et le maintien des habitats et en respectant la bande des cinq mètres le long des fossés.

L'habitat traditionnel est construit sur le faubourg de la Baratte et la rue Saint Fiacre sur une courbe délimitant le lit de la Loire. Un des enjeux du projet "poumon vert" réside aussi dans une démarche "paysage", outil de développement local, qui permet de respecter l'existant, la biodiversité, l'identité culturelle.

Les terres du val de Baratte sont cultivées par des maraîchers professionnels et par des jardiniers provenant en majeure partie des HLM des Courlis. Quelques parcelles souvent préemptées par la ville ne sont plus entretenues. Le val de Baratte constitue un milieu de convivialité entre jardiniers et permet d'établir un lien entre les populations des trois sous quartiers de la Baratte (Courlis, pavillons, habitat ancien). La meilleure façon de sauvegarder ce territoire est de retrouver des activités et des pratiques agricoles durables, non polluantes.

- **Quelques problèmes rencontrés actuellement :**

- Occupations des lieux sans objectif de jardinage
- L'absence de structure de gestion des jardins (qui permettrait un meilleur voisinage)
- Le manque d'entretien de l'écosystème naturel (busage de fossés, utilisation d'engins ou de procédés agressifs dans l'entretien)
- L'utilisation d'engrais et de pesticides dans les cultures
- Désherbage chimique
- Vols de légumes dans les jardins et de matériel
- Fragmentation du paysage
- Une zone de remblais polluée : les remblais ont été faits sans contrôle et pendant des années, nombre de chantiers ont déversé leurs déchets qui ne sont pas toujours inertes.
- Le ruisseau du Guipasse en voie de comblement sur sa tête de bassin
- Avenir hypothéqué par les préemptions de la ville (acquisition des terres qui empêche de nouveaux projets professionnels)

Les acteurs

Les structures :

- Régie de quartier
- Centre social
- Mairie de quartier
- Antennes des bailleurs sociaux
- La poste
- Le centre d'exposition
- Le stade
- Ecole Jean Macé
- Collège des Courlis et cyberbase

- Gendarmerie
- Chambre d'agriculture

Les commerces et services :

- Place des Courlis :
- Bar des Courlis
- Dentiste, cabinet mutualiste, médecin
- Boucherie Hallal
- Sandwicherie, Kebab, restauration rapide
- Boulangerie
- Coiffeur
- Pharmacie

Autres rues :

- Couvreur Pottier
- Artisan peintre
- Maraîchers : M. Soleihac, M. Mougne, M.Doumet

Les associations :

- Solidaire avec les paysans : distribution hebdomadaire auprès des adhérents de paniers constitués de légumes produits sur la Baratte
- Volana
- Une association qui s'occupe de l'histoire de la faïence de Nevers (sur le faubourg)
- Association de marcheurs/randonneurs (lotissement Courlis)
- Saint Fiacre : Le Clos Monard jardin pédagogique « flore et insectes », les journées de la Baratte et rendez-vous aux jardins, fête de la Saint Fiacre, les mangeux d'ail; Colloque Paysages et jardins, défense du patrimoine. Le jardin pédagogique est fréquenté par les enfants des habitants des Courlis.
- Le Prado, Jardin d'insertion (sur le Vernai à côté du Clos Monard), parcelles louée par un privé qui ne veut pas vendre à la ville
- La paroisse de Saint-Lazare, partenaire actif

–Association des commerçants du Mouësse

Les projets

–Saint fiacre (5 ANS d’animations sur le secteur et de mise en lumière du potentiel)

–Mela : verger conservatoire

–Des acteurs potentiellement intéressés : ALTER EGAUX maraîchage d’insertion

–CAT recherche des maraîchers Bio (pour paniers de légumes) (fait déjà cela à Cosne sur Loire avec un maraîcher local)

–Jardins partagés (jardins familiaux) de la régie de quartier

–Projet du Dr Joubert de jardin de réinsertion

–‘Couscousserie’

–Les habitants des HLM ont émis diverses idées qui entrent dans le cadre d'une économie sociale et solidaire, qu'il conviendrait de contribuer à exprimer sous forme de projets

–La chambre d'agriculture s'intéresse à l'agriculture périurbaine autour de l'agglomération de Nevers

Les groupes du CL2D

Le groupe de travail "poumon vert" de la Baratte a identifié 3 zones sur ce territoire :

–Zone d'habitat dense

–Zone économique liée au maraîchage

–Zone naturelle située au pré de conte

Il s'est subdivisé en trois sous groupes correspondant à chacune de ces zones.

Nous reprenons les principales synthèses de ces sous groupes :

Ces synthèses ne sont pas une liste de solutions ou de réalisations à mener, mais des pistes et des priorités à développer lors de la mise en œuvre du projet "poumon vert"

- **Sous groupe habitat dense :**

Il ne s'agissait pas d'entrer dans une étude sur les habitats denses ou verticaux, mais dans une approche développement durable, de lister quelques chantiers à ouvrir :

–Réaliser une biblio sur la genèse des constructions et l'ensemble des aménagements qu'ils ont subi depuis

- Réaliser une étude démographique et sociologique de la population, en vue de connaître ses aspirations, ses comportements, ses potentialités pour promouvoir la participation des citoyens aux choix fondamentaux du quartier, les interactions entre les différents groupes, ...
- Connaître les actions menées par les différents acteurs sociaux
- Connaître les flux : organisation de la mobilité, déplacements, énergie, déchets, eau, pollutions, consommation des bâtiments et des personnes, effet de serre, ...
- Les échanges, les liens sociaux

Il importe de mieux connaître sous toutes ces facettes l'habitat dense, mais celui-ci ne doit plus être vu ou traité indépendamment des autres secteurs de la Baratte et des relations avec les quartiers proches.

- **Sous groupe économie :**

Dans le cadre d'un "poumon vert", le potentiel de développement économique de la Baratte s'appuie essentiellement sur une agriculture péri-urbaine qui répond à une demande croissante de liens plus directs entre producteurs et consommateurs. Cela contribue au développement d'une production durable et d'une consommation responsable.

- Laisser les meilleures terres à l'agriculture (ce qui sous tend mettre un terme à l'artificialisation des terres et l'étalement urbain, consommateur de ressources et d'énergie).
- Travailler à l'émergence de circuits d'écoulement des productions locales (création d'AMAP, restauration scolaire via la cuisine des CESARS, marchés, ...)
- Viser une diversité maraîchère sur le quartier (installation de professionnels, jardins familiaux, pédagogiques, d'insertion)
- Maîtriser le foncier par une modification des documents d'urbanisme
- Relier le maraîchage avec ses activités induites (création de CUMA, portage de paniers, transport des productions non polluants, création de micro entreprises, ...)
- Réussir une protection de la biodiversité, une restauration écologique et paysagère (généralisation de l'agriculture biologique, retrouver des savoirs faire dans l'entretien des ruisseaux et des zones humides, ...)
- Dynamiser l'économie locale en s'appuyant sur une plateforme d'économie sociale et solidaire

- **Sous groupe zone naturelle :**

Cet espace est morcelé en une promenade aménagée le long de la Loire, des prairies bordées de haies, une ancienne pépinière, une friche sur les remblais. Dans l'état actuel, il représente un milieu assez banal au sens écologique. La partie des remblais contenant nombre de déchets non inertes pose le plus de problèmes. Cependant, ces différents milieux, une fois restaurés, contribueraient à une augmentation de la biodiversité.

- Mise en valeur des mares dans les prairies, création de refuges et d'habitats pour la faune, conservation des bois morts, ...
- Extension, création de zones humides dans la partie remblais
- Maintien des amas rocheux et éboulis, interdiction des feux, ...
- Organisation de cet espace pour permettre une pédagogie de la nature aux scolaires et aux adultes
- Réaménagement des remblais, par extraction des éléments dangereux (déchets, ...),
- Priorité à une gestion différenciée (ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité, ni la même nature de soins). Imaginer un paysage où la nature retrouve sa liberté, son pouvoir d'invention étant simplement guidé.

Mi sauvage, mi aménagée, cet espace accessible à pied ou à bicyclette par la levée de Saint Eloi représente une opportunité de promenade pour les Neversois.

Diagnostic

De ce quartier, traumatisé par un urbanisme type "ville nouvelle" des années 70 qui éclate les fonctions, borné par des aménagements lourds (autoroute, levées, routes), segmenté en différents secteurs ou sous quartiers dont les populations sont différentes, faisons le pari de la mise en éveil de ses potentialités et de son dynamisme.

Le projet "poumon vert" de la Baratte doit il devenir un zonage de plus, destiné à offrir un coin de verdure aux autres quartiers de Nevers ? Il semblerait plutôt que ce projet est avant tout un travail d'ampleur sur ce quartier pour établir une cohérence sociale, économique, écologique, urbanistique entre ses différentes populations et ses différents secteurs.

Le val de Baratte a retenu toute l'attention des membres du conseil local de développement durable en tant qu'élément de lien démographique, géographique, écologique, esthétique, paysager.

Si l'on approche le quartier dans toute sa complexité, on s'aperçoit qu'il fonctionne comme un système intégrant différentes composantes en interaction constante :

- Dimension fonctionnelle : habitat, loisirs, éducation, travail
- Dimension du lieu : le bâti, le cadre architectural et paysager, l'historique du site, ...
- Dimension de la communauté : composée d'individus qui interagissent entre eux de manière positive ou négative, qui ont des centres d'intérêts divers

Cette approche globale prend en compte non seulement les fonctions de base, mais aussi les impacts sur la nature (imperméabilisation des sols, facteurs de pollution, bruit, maîtrise énergétique, ...), par une réduction de l'empreinte écologique.

Une approche développement durable à l'échelle du quartier peut se définir comme l'équilibre des relations entre le système et son environnement humain et naturel. Dans ce contexte, la participation des habitants à la gestion de leur quartier est un principe fondamental du développement durable. Les habitants deviennent ainsi les acteurs de la destinée de leur quartier, par :

- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'échelle du quartier, basé sur l'identification des besoins et des attentes
- La participation à la mise en œuvre du plan d'action
- L'évaluation des actions mises en œuvre, sur des indicateurs propres au quartier.

Il s'agit pour la ville de Nevers, par le "poumon vert" de la Baratte d'entrer dans un projet "quartier durable"



BUDGET

Financements possibles :

- FIP avec la Région
- Life et FEDER avec l'Europe
- CG (?) & VDN (avantages en nature)
- Fondations (Véolia et Caisse d'Epargne, Nicolas Hulot ...)
- CIGALES de l'ESS, la NEF...
- Associations diverses
- ...

METHODOLOGIE

Créer un lieu, un outil de gouvernance, de pilotage du projet pour faire adhérer/participer les habitants

- Etablir un diagnostic précis (historique, habitats, type d'urbanisation...)
- Définir des priorités
- Définir des objectifs
- Définir les actions
- Définir les moyens nécessaires (humain et financier)
- Définir un échéancier
- Prévoir un système d'évaluation



© HLB

PRECONISATIONS

Utiliser le levier de la politique de la ville

Valoriser l'enjeu paysager dans ses dimensions paysagères, patrimoniales, écologiques, économiques, sociales et environnementales. « Le développement passe aussi par la reconnaissance des qualités d'un site, le respect de l'existant, de la biodiversité, de l'identité culturelle comme reflet d'un héritage, par le maintien du cadre de vie... L'identité paysagère est une valeur collective à atteindre par la protection du site» (BC Murez)

Attribuer une valeur éducative forte à ce projet : les écoles, collège, structures accueillant des jeunes doivent être parties prenantes

Faire de la « zone naturelle » une zone d'observation de l'évolution de la nature, d'un milieu en ville

S'engager dans la réflexion sur le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

ACTIONS POSSIBLES

- ✓ Création de la maison de l'environnement (ou du DD ?) sur le bassin neversois
- ✓ Création d'une maison des débats, maison citoyenne
- ✓ Classement de la zone en ZAP
- ✓ Rédaction de baux agricoles
- ✓ Création d'Amap & Création d'une CUMA
- ✓ Accompagnement de la restauration scolaire bio
- ✓ Favorisation de l'installation de jeunes maraîchers
- ✓ Réflexion jardin d'insertion/Restos du coeur
- ✓ Accompagner le projet d'insertion autour du compostage
- ✓ Création d'une micro entreprise de transport local

Maintien et valorisation de la Biodiversité :

- ✓ Découverte des mares avec accès pour les écoles
- ✓ Pelouse sèche entretenue ou pâturée et restauration des zones humides
- ✓ Création de chemins :

A) en zones arbustives les plus denses avec petits observatoires pour les oiseaux

B) de découverte des micros milieux de la zone de remblais après nettoyage

C) dans la pépinière avec identification des arbres

Maintien et développement des habitats naturels :

- a) Laisser des arbres morts, sur pieds ou en tas, ou les deux, pour accroître la présence d'insectes
- b) Recherche et identification des insectes et comparaison des peuplements entre les différents milieux
- c) Aménagement de gîtes à chauve-souris, à rapaces et à mustélidés : organisation de sorties nocturnes d'observation et d'écoute (sachant que l'autoroute représente une pollution sonore importante) avec extension du côté pédagogique à la zone maraîchère en faisant ressortir les contrastes

- ✓ Equipement des toits des bâtiments « agricoles » en panneaux photovoltaïques lorsque cela est possible
- ✓ Création d'une CIGALES
- ✓ ...

CONCLUSION AVIS BARATTE

Vous l'aurez compris en le lisant, ce document fourmille d'idées, d'envies, de propositions.

Il faut maintenant passer à l'étape d'élaboration du projet.

Le « poumon vert » de la Baratte doit être un projet exemplaire : il faudra donc dans un premier temps mettre en place une structure de gouvernance.

« La gouvernance est une forme de pilotage multi-parties. Les décisions ... sont le fruit de la concertation après avoir soigneusement pesé le pour et le contre selon les différents intérêts des parties prenantes. »

Afin de répondre aux enjeux locaux de façon globale, cohérente et durable, le processus de prise de décisions et de suivi des actions, doit inclure la participation de tous les acteurs et particulièrement des habitants-citoyens.

Une sorte d'organisation syndicale/associative dotée de responsabilités, et faisant office de forum, établira un diagnostic précis, élaborera les objectifs, dégagera des solutions et assurera la continuité de gestion du site.

Cette option soulève deux questions principales : celle du pouvoir de la structure et celle du choix de la représentativité des habitants.

La structure de gouvernance doit pouvoir réfléchir et mettre en place des actions grâce à des moyens humains et financiers.

Un « chef de projet », coordinateur de ces activités doit être engagé. Il doit pouvoir compter sur des moyens techniques pour favoriser la démocratie. Mais il doit aussi pouvoir s'appuyer sur un budget propre qui lui permette de lancer des actions.

Aussi, si la décision finale doit rester aux élus de la Ville de Nevers, il faut, pour être un interlocuteur responsable, que cette entité possède des droits et devoirs.

Ses membres doivent donc être considérés comme des acteurs conscients et responsables.

Les habitants qui désirent participer doivent être **informés** mais surtout **formés** aux enjeux d'un tel projet. Ils doivent aussi être formés aux techniques de participation aux débats et aux prises de décisions.

Les associations diverses, les acteurs économiques locaux sont aussi représentatifs des habitants. Ils doivent donc faire partie de la structure de gouvernance.

Qui peut donc assurer toutes ces tâches ?

Le CLDD a le « profil » de part sa constitution à assumer celles-ci. En a-t-il les moyens et est-ce bien son objet ?

Le Conseil de quartier Est Baratte-Courlis ? Cela pourrait faire partie de ses missions ? En a-t-il lui aussi les moyens ?

Une structure existante du quartier (Centre social, Régie de quartier...) ? Leurs tâches ne sont-elles pas déjà nombreuses ?

Une nouvelle structure : administrative (Syndicat mixte...), collectif regroupant les associations, les citoyens... Avec quel statut ? Loi 1901 ?...

Un cabinet privé ?

...

Autant de questions pour lesquelles nous n'avons pas encore tranché. **Nous proposons donc de continuer ce travail sur la gouvernance pour proposer dans le premier semestre une organisation possible ainsi qu'un processus d'évaluation.**

Nous commencerons ce travail dès la fin de la présentation de cet avis par un débat lors de cette Assemblée Générale, permettant de recueillir les avis de chacun et chacune.

L'occasion nous est donnée de réaliser un projet alliant protection de l'environnement, des paysages naturels et historiques, développement économique et lien social en respectant une démarche de démocratie.

Donnons-nous les moyens de le réaliser pour que Nevers fasse du Développement Durable une réalité.



Source Internet

Remerciements

Nous tenons particulièrement ici à remercier toutes les personnes qui, tout au long de notre réflexion, ont enrichi et répondu à nos questions. Cette fois, la liste est longue et nous l'espérons sans oubli, si c'est le cas, merci d'avance de nous en excuser !

Canler Béatrice ; Fleury Delphine; Pierre Bareille ; Laurent Barle ; Eric BASTAROLI ; Bondonet Hervé ; Sylvie Boutron'; Boulez J-C ; Boyer Jean-Claude ; Charlet Marie-Christine ; Collenot Jean-Louis ; Deschamps-Bertin Mireille ; Dion Jean-Luc ; Duret Françoise ; El Harrag Aurélia ; Febvre Jean-Luc ; Fity Jérôme ; Fouvielle Nicolas ; Idir Feddal ; Jean Ferré ; Hauton François ; Hedou Jean-Pierre ; Hubert Jean-Louis ; Jardins de Bourges & Dr Dominique Joubert ; Virginie Jules ; Marie-Claire Kaluzny ; Lablé François ; Laurent Geneviève ; Laurent Jocelyne ; André Lefebvre SEDARB ; Françoise Legrand ; Roger Lescop ; Manfred Bartl ; Manse Thomas ; Martin Anne-Marie ; Laurent Mary CCI ; Mery Françoise ; Nadia Lepreux ; Pascale Poussin ; Rémy Odile ; Saint-Aroman Bernard ; Véronique SIMON-MARIENNE ; Subirana-Wisniewski Aude ; Estelle Thiebaut – SEDARB ; Vallet Pascale ; Lorane VERPILLOT ; Vieux Marie-Christine ; Christiane Voye.



ANNEXES

Documents joints sur le CD :

Relevés Biodiversité

Cartes

Articles

Guide du Cigalier

...

Vous trouverez également sur le net avec les liens ci-dessous les documents sur :

- Restauration Bio (SEDARB)

http://www.biobourgogne.fr/Collectivites/Scolaire/Restaurants_collectifs_bio/

- Rénovation des bâtiments

<http://www.enerzine.com/14/7953+les-ardennes-lancement-la-renovation-des-batiments+.html>

À découvrir également

[<http://fr.wikipedia.org/wiki/Yves_gomy>](http://fr.wikipedia.org/wiki/Yves_gomy)

Sur le PPRI

http://cartorisque.prim.net/dpt/58/58_pprd.html?xmin=662653&xmax=665782&ymin=2219448&ymax=2221533

...

De St Fiacre :

- DIAGNOSTIC PAYSAGER VAL DE LA BARATTE :

http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/diagpaysage.pdf

- ETAT DES LIEUX ET ACTIONS DE PROGRES :

http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/Etat_des_lieux_et_actions_de_progres.pdf

- SCENARIO DE DEVELOPPEMENT :

http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/Scenario_de_d%E9veloppement_Val_de_la_Baratte.pdf

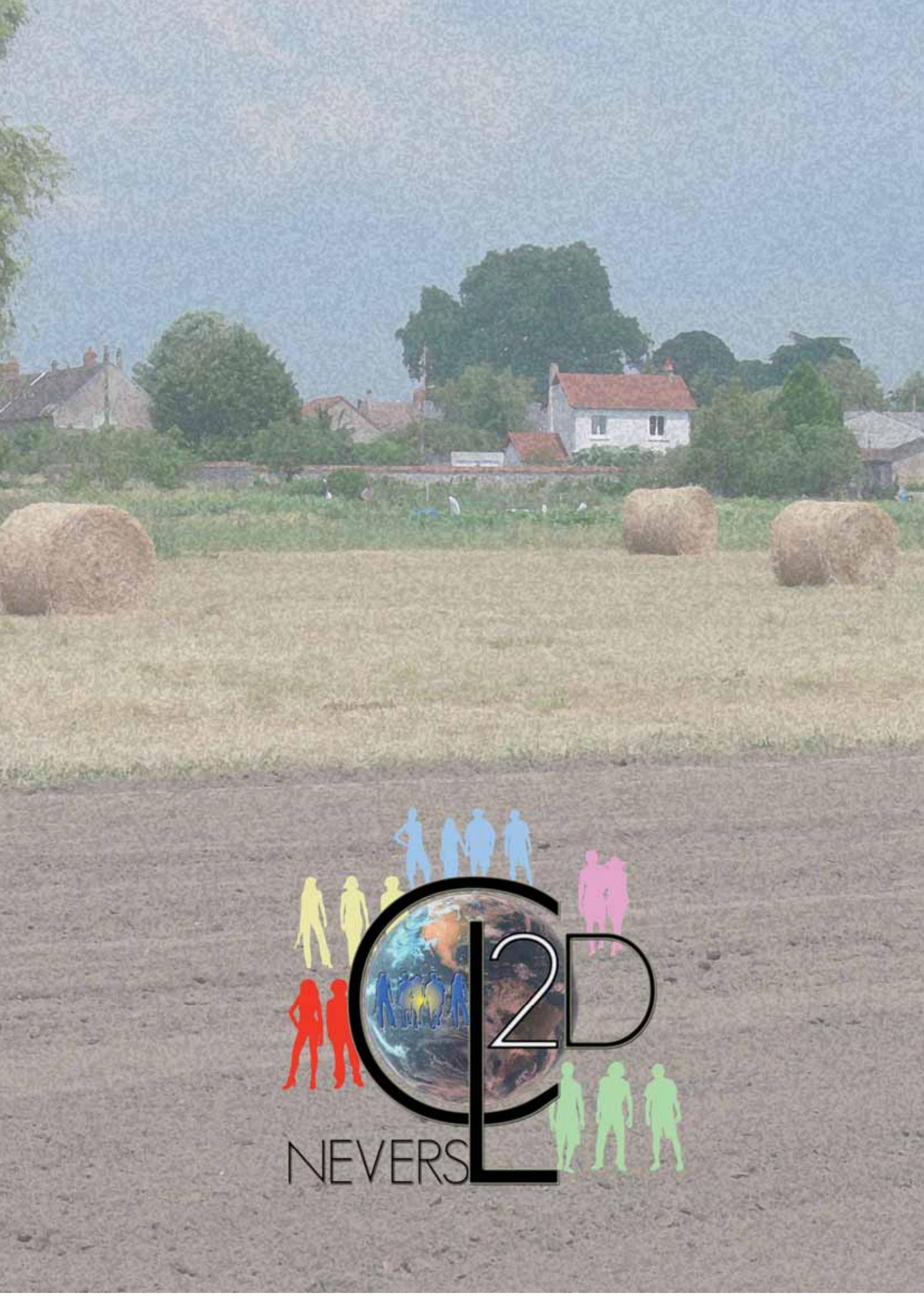
- INVENTAIRES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES :

http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/EXPERTISE_FAUNISTIQUE_FLORISTIQUE_ZONE_HUMIDE_%20BARATTE_2007%20.pdf

- Vente de produits bios

http://www.actu-environnement.com/ae/news/agence_bio_marche_2008_progression_conversion_producteurs_7493.php4

 **D'autres documents disponibles sur le CD.... Bonne découverte !**



NEVERS L